

Magistrats titulaires de la Cour des comptes
Éléments de rémunération et frais professionnels
1er janvier au 31 décembre 2020

	Rémunération	Frais forfaitaires	Frais effectifs							Sous-total des frais effectifs	Total
	Rémunération brute (fixée par LTRCCD 1 13)	Allocations forfaitaires (abonnement annuel CFF demi-tarif et participation abonnement TPG)	Abonnements, communications et données (téléphone, IPAD et ordinateur portable)	Invitations (frais de représentation avec des tiers externes)	Hôtel	Frais de déplacement (train, avion, etc.)	Frais de déplacement (taxis)	Repas, collations diverses (sans tiers externes)	Parking		
Monsieur François PAYCHÈRE <i>(président)</i>	243 014	265	-	576	205	159	-	464	-	1 404	244 683
Madame Sophie FORSTER CARBONNIER	242 919	185	-	-	-	-	-	-	-	-	243 104
Madame Isabelle TERRIER	242 919	265	-	-	152	43	-	-	-	195	243 379
Total	728 852	715	-	576	357	202	-	464	-	1 599	731 166

Note : les conditions et modalités de remboursement sont décrites dans la procédure interne "frais professionnels" de la Cour des comptes.